



*L'éditorial
du
secrétaire général
de la
CGT Force Ouvrière*

Chers camarades,

Le premier trimestre de l'année 2008/2009 sera important pour les salariés en général et les enseignants en particulier.

La rentrée scolaire est marquée par les annonces de suppressions de postes : plus de 11 000 cette année et 13 000 l'année suivante. Pour le gouvernement, c'est «soyez moins nombreux, vous travaillerez plus !». La RGPP s'affirme partout comme un instrument de réduction du service public républicain.

Et, dans le public comme dans le privé, de nouvelles règles de représentativité visent à formater l'action syndicale pour permettre la privatisation et la déréglementation dans tous les domaines : assurance maladie et retraites, énergie, PTT, hôpital... mais aussi conventions collectives et droit du travail.

Pour enrayer cette dérive vers une logique anglosaxonne, celle du chacun pour soi, le syndicalisme confédéré qui unifie salariés du privé comme du public est la seule réponse efficace.

Les militants Force ouvrière ont ainsi la possibilité de définir eux-mêmes leurs revendications tout en coordonnant leurs efforts et en s'entraïdant.

Aussi, les élections du 2 décembre sont-elles l'occasion d'affirmer votre attachement au syndicalisme confédéré en votant et en faisant voter pour les candidats Force ouvrière.

Pour faire respecter vos droits, votre indépendance, faire entendre votre voix, votez Force ouvrière !

Cordialement.

*Jean-Claude Mailly,
Secrétaire général de la CGT-FO*

**Suppressions de postes,
de classes,
d'heures de cours **STOP !****

**Le statut national,
c'est la force de nos droits**

S
N
U
D
I
F
O



L'école de la République : des droits égaux pour tous

Le 2 décembre votez Force Ouvrière

Le 2 décembre,

Pour défendre notre statut

**Libres !
Indépendants !
Déterminés !**

FO
la force syndicale

**Retrait
des mesures
DARCOS**

➤ **Le 8 novembre, un « protocole de discussion » est signé entre le ministère et les syndicats SNUipp-FSU, SGEN-CFDT et SE UNSA.**

Il établit des « principes communs » au ministre et aux syndicats signataires : suppression de deux heures de classe pour les élèves le samedi matin, annualisation de 108 heures de service, prise en charge des élèves dits en difficulté par les enseignants « généralistes ».

Le SNUDI-FO ne signe pas

➤ **24 janvier 2008**, grève et manifestation dans la Fonction publique

➤ **mars 2008**, votes négatifs du CSE (Conseil Supérieur de l'Éducation) et du CTPM (Comité Technique Paritaire Ministériel)

➤ **15 avril**, plus de 50 % des enseignants des écoles de la région parisienne en grève pour le rétablissement des postes supprimés et le retrait des mesures Darcos

➤ **15 mai**, 60 % en grève au plan national à l'appel de tous les syndicats.

➤ **18 mai**, publication du décret supprimant deux heures de classe pour les élèves le samedi matin.

➤ **30 juillet**, publication du décret annualisant 108 heures de service.

Les enseignants rejettent les décrets Darcos. Le SNUDI FO exige leur abrogation !

Devant les problèmes qui se multiplient dans toutes les écoles, la mobilisation est engagée pour défendre notre statut.

**L'ACTION COMMUNE
NECESSAIRE**

Le SNUDI FO se prononce pour une riposte commune pour la défense du statut, la création et le rétablissement des postes.

■ **Le congrès national de la FCPE** « demande le maintien de toutes les heures d'enseignement pour tous les élèves ».

■ **L'AMF** (Association des Maires de France) demande à X. DARCOS de différer le décret supprimant deux heures de classe pour les élèves le samedi matin.

■ **Antoine Prost**, historien de l'Éducation écrit dans *Le Monde* du 25 juin 2008: « Une catastrophe est en marche, plus grave que les nouveaux programmes (...) la suppression de deux heures de classe dans l'enseignement primaire (...) A qui fera-t-on croire qu'il est possible d'apprendre mieux et plus en travaillant moins ? (...) Les résultats de ces lâchetés sont connus d'avance : le nombre des élèves incapables de suivre en 6^e va augmenter (...) ».

**Décret
sur les 108
heures
annualisées**

108 h dont la gestion est confiée aux conseils d'école et aux collectivités locales

Décret EPEP
(Etablissement Public
d'Enseignement Primaire)

Le décret (en attente de publication) confierait la gestion des écoles et des personnels d'une commune ou d'une communauté de communes à un conseil d'administration composé majoritairement d'élus locaux et présidé par le maire ou son représentant.

**Projet de
suppression
du concours
de PE**

Le transfert en cours des IUFM aux universités, la "masterisation" de la formation,

- c'est la disparition programmée du concours, du statut de fonctionnaire stagiaire,
- c'est la porte ouverte au recrutement local des enseignants.

**Non
au transfert
des enseignants
aux collectivités locales**

Les « 108 h annualisées » entraînent

- un bouleversement de nos obligations de service et de nos emplois du temps par leur individualisation, leur flexibilité et leur mobilité;
- un alourdissement de notre charge de travail au détriment de nos droits statutaires et de notre vie privée ;
- le renvoi hors temps scolaire de l'aide aux élèves en difficulté, la programmation de la disparition des RASED par la généralisation des PPRE et donc le transfert de la prise en charge de ces élèves aux enseignants non spécialisés ;
- l'instauration du salaire au mérite à travers l'évaluation des enseignants « intégrant les progrès des élèves » ;
- la diminution des rémunérations pour beaucoup d'entre nous ;
- la remise en cause de l'affectation sur un poste ;
- l'aggravation des inégalités entre les écoles, entre les enseignants et entre les élèves par la mise en concurrence des écoles au travers de la publication annoncée des résultats des évaluations école par école exigées par les nouveaux programmes.
- la multiplication des suppressions de postes, à commencer par les postes spécialisés, les postes en maternelle...

Nous n'en voulons pas !

**Le 10 juillet 2008 le cabinet du ministre
déclare au SNUDI-FO :**

**"l'application stricte de la méthode de la
Révision Générale des Politiques Publiques
aurait pu donner une économie de 26 000
postes comme conséquence de la suppression
des cours du samedi matin"**

Supprimer au plus vite 26 000 postes, tel est l'objectif du ministre. C'est la disparition annoncée des RASED, la remise en cause des écoles maternelles, des titulaires remplaçants... Ce sont des milliers de fermetures de classes programmées.

**L'annualisation du temps de service,
c'est également
la diminution des rémunérations**

**Des collègues à temps partiel
perdent de 40 à 50 euros par mois ...**
Ceux qui travaillaient à 77% se voient imposer un travail à 75 %

**Les collègues effectuant la surveillance des cantines
et des études perdraient eux jusqu'à 250 € par mois...**
Quand des IA, des IEN ou des maires imposent d'organiser les heures d'« aide personnalisée » entre 11h 30 et 13h 30 ou après 16h 30, donc en concurrence avec les cantines et les études, cela pourrait entraîner une perte de revenu de l'ordre de 250 €.

votez SNUDI FO

de fonctionnaire d'Etat !

Ecole maternelle, la fin d'une spécificité française ?

Le Rapport Tabarot sur « le développement de l'offre d'accueil de la petite enfance » s'attaque à la scolarisation des enfants de 2 ans (passée de 35 % en 2001 à 20% en 2007) au profit de « structures qui associent garde et éducation ».

Le rapport propose de créer des « jardins d'éveil » au sein des écoles maternelles qui seraient « ouverts de 7 heures à 19 heures et lors des congés scolaires » ; c'est la pulvérisation de l'école maternelle.

Le 18 juin 2008, Xavier Darcos s'est interrogé sur l'utilité d'enseignants fonctionnaires d'Etat à bac + 5 « pour faire faire la sieste à des enfants ».

- Pour défendre l'école maternelle, publique, gratuite et laïque, les propositions du rapport Tabarot doivent être rejetées.

Les RASED vont-ils disparaître ?

Avec le transfert de l'aide individualisée à tous les enseignants, les RASED sont menacés dans leur existence.

Un audit confidentiel sur la RGPP « s'alarme des conséquences des réductions budgétaires sans réforme dans l'éducation nationale ».

Il propose un scénario « d'autonomie maîtrisée » qui prévoit notamment de « **supprimer les réseaux d'aide et de soutien** ».

- **Maintien et renforcement des RASED**
- **Un RASED complet pour 800 élèves**
- **Augmentation de la NBI.**

Service Minimum d'Accueil : remise en cause du droit de grève

- Délai préalable et individuel de déclaration de 48 heures.
- Obligation pour les syndicats de déposer un préavis 13 jours avant la grève !
- Accueil des élèves pendant la grève assuré par l'Etat ou les communes.

Pour le respect du droit de grève

Le SNUDI FO, avec la CGT FO, demande le retrait de la loi du 21 août 2008.



Réforme Darcos du lycée : 4 bonnes raisons d'en exiger l'abandon

Les horaires et les programmes ne seraient plus nationaux

● Les 1554 lycées pourront avoir chacun leurs propres « parcours », délivrant une poussière d'heures de cours, noyées dans les activités, projets, modules...

Le bac ne serait plus un diplôme national

● Il y aurait 1554 baccalauréats différents, et même un baccalauréat par élève muni de son « port-folio » de compétences, individuel. Il ne serait plus un diplôme national donnant accès à l'université

50 000 postes seraient menacés de disparition

● Si 15 % des enseignements de seconde deviennent des « activités » environ 4 ou 5 heures de cours seraient supprimés, soit approximativement 20 000 postes. Etendu aux classes de première en 2010 puis de terminales en 2011 ce serait plus de 50 000 postes qui seraient menacés de disparition.

Le professeur deviendrait assistant social, conseiller d'orientation, animateur ...

● Xavier Darcos, comme ses prédécesseurs, veut en finir avec la définition hebdomadaire des obligations de service en heures d'enseignement (décret de 1950 pour les certifiés) pour aller vers une définition des services « par établissement » mêlant heures de cours, « activités »... Le professeur deviendrait assistant social, conseiller d'orientation...

Pour le Ministre tout devrait être bouclé avant la fin de l'année 2008.

VOTEZ SNUDI-FO

pour la défense des droits statutaires,

➔ Retrait du décret du 15 mai 2008 supprimant deux heures de classes pour les élèves le samedi matin et du décret du 30 juillet 2008 sur les 108 heures annualisées modifiant les obligations de service des enseignants du 1er degré ;

➔ Prise en compte de la difficulté scolaire sur le temps scolaire obligatoire : maintien et renforcement des RASED, augmentation du nombre de classes et de postes spécialisés, maintien et renforcement de l'enseignement spécialisé pour les élèves handicapés et/ou en difficulté selon la nature et le degré de leur handicap ;

➔ Abandon des nouveaux programmes ;

➔ Abandon des stages dits de « remise à niveau » pendant les vacances scolaires ;

➔ Maintien et renforcement de l'école maternelle publique, gratuite et laïque et de ses trois sections ;

➔ Rétablissement de tous les postes supprimés et réduction des effectifs par classe ; maintien et création des postes de remplaçants nécessaires.

➔ Abandon de tout projet de mise en place des Etablissements Publics d'Enseignement Primaire (EPEP).

Remplacement : un droit menacé

Depuis plusieurs années, les suppressions de postes touchent tout particulièrement les postes de remplaçants.

Selon le Ministère, en 2006/2007, 18% des enseignants du 1er degré n'étaient pas directement en charge d'une classe dont la moitié sont des titulaires mobiles (26 000).

« Laisser toute sa place à l'autonomie et à la responsabilité des équipes » comme le dit le ministre en évoquant sa « réforme », c'est laisser la « liberté » aux équipes d'organiser en interne les remplacements et la prise en charge de la grande difficulté scolaire, c'est la mise en œuvre du principe de l'ex ministre Allègre « **l'école doit être son propre recours** », ce qui permettrait de se passer des postes qui ne sont pas rattachés à une classe : titulaires remplaçants, postes spécialisés (RASED...).

- **Restitution de tous les postes supprimés**
- **Paiement de tous les frais kilométriques**
- **Rétablissement de l'ISSR pour tous les jours de la semaine**

Directeurs : ni supérieurs hiérarchiques, ni corvéables à merci.

Non à tout projet d'emploi fonctionnel de directeur dans le cadre des EPEP (Etablissements Publics d'Enseignement Primaire) et à tout statut de chef d'établissement.

- maintien d'un directeur par école, fonctionnaire d'état, garant de la laïcité et de la neutralité de l'école,
- amélioration du régime des décharges de service pour tous les directeurs, pas un directeur sans décharge statutaire
- réelle amélioration financière calculée en points d'indice
- allègement des tâches
- arrêt et la suppression des fusions des écoles maternelles et élémentaires supprimant des postes de direction, facilitant les fermetures de classes.

Services publics, statut de la Fonction publique : n'y touchez pas !

La République menacée.

Le Premier ministre a affirmé le 10 octobre 2007 a annoncé que «La réforme de l'État supposera que chacun d'entre nous accepte qu'il y ait moins de services, moins de personnels, moins d'État sur son territoire».

Avec la RGPP (Révision générale des politiques publiques) le gouvernement s'attaque aux bases de la Fonction publique et des services publics.

Réformes de la carte judiciaire, de la carte hospitalière, de la carte scolaire, riment avec fermetures de services publics.

Selon le rapport officiel du 4 avril, il s'agit de «Développer l'externalisation sur des fonctions qui ne sont pas au cœur du métier de l'État».

L'objectif est aussi de supprimer tous les services départementaux de l'État, dont les sous-préfectures.

Le remplacement d'un fonctionnaire d'État sur deux partant à la retraite, c'est au moins 150 000 postes supprimés d'ici à 2012. L'étape suivante, c'est rayer de la carte le statut de la Fonction publique lui-même, pour mettre en place des *contrats de droit privé de gré à gré*.

Sécurité sociale

FO défend la Sécurité sociale solidaire et égalitaire. Franchises médicales, réduction des droits... FO s'oppose à la maîtrise comptable des dépenses de santé ainsi qu'à l'association des assurances privées à la gestion de l'assurance maladie.

Retraites : pour FO, le dossier n'est pas clos

— Augmenter encore la durée de cotisation pour la retraite ?

FO PAS QUESTION!
— 40 ans, c'est déjà trop!

<http://www.force-ouvriere.fr/>

En juillet le gouvernement a sorti des tiroirs une circulaire ministérielle qui officialise le passage à 41 ans de cotisations.

Selon les calculs du COR (Conseil d'orientation des retraites), le blocage des compteurs à 40 ans ne coûterait que 2,2 milliards d'euros en 2020 pour le secteur privé, et de nouvelles pistes de financement sont possibles à condition de réorienter la politique économique...

Il faudrait travailler 41, 42, 43 ans... ou plus, pour bénéficier d'une retraite à 61, 62... 70 ans et d'un montant en constante diminution !

En ce qui la concerne, Force Ouvrière ne considère pas que le dossier retraites soit clos et le blocage à 40 ans demeure au centre de nos revendications.

Tout augmente...

Le rythme annuel officiel de la hausse des prix va bientôt approcher les 4% ...sauf les salaires

— Augmenter le pouvoir d'achat ?

FO OUI, PAR LES SALAIRES, plus que jamais!

<http://www.force-ouvriere.fr/>

0,5% d'augmentation au titre de 2008

Le gouvernement a annoncé +0,5% au 1^{er} juillet 2009 et en attendant : rien !

Ce que nous voulons, c'est l'augmentation générale des salaires pour tous, par la revalorisation immédiate du point d'indice.

Peut-on encore parler de Fonction publique de carrière ?

Alors que seul le minimum de rémunération est relevé pour ne pas être en dessous du SMIC.

Et que dans toutes les catégories, l'augmentation de rémunération entre le début et la fin du grade est de plus en plus limitée : ce qu'il faut une vraie revalorisation de la grille indiciaire.

Enseignants du 1^{er} degré et du 2nd degré, personnels d'éducation et d'orientation Le 2 décembre : élections aux commissions administratives paritaires

Les commissions administratives paritaires (CAP), sont une garantie pour tous les fonctionnaires du respect de leur statut et de l'égalité de traitement.

Elles examinent, pour avis, tous les actes liés à la carrière de chacun d'entre nous dans son corps : avancement d'échelon, promotions de grade, mutations, etc.

Y siègent autant de représentants de l'administration que d'élus du personnel.

Le gouvernement au nom du nouveau *dialogue social* veut aussi remettre en cause les prérogatives des CAP (par exemple en supprimant l'examen systématique des tableaux de demande de mutations) et leur composition paritaire.

FO n'accepte pas.

Le 2 décembre

Votez pour des délégués qui défendent toutes les prérogatives des CAP

FO

- ▶ Pour défendre votre statut de fonctionnaire d'État
- ▶ Pour défendre tous vos droits
- ▶ Pour vos revendications

Votez pour les listes Force Ouvrière

FO

Bulletin d'adhésion

Nom : Prénom :
 Adresse :
 Téléphone :
 Fax : Courriel :
 Établissement ou école :
 Adresse :
 Corps (professeur des écoles, instituteur, agrégé, certifié, PLP, etc.) :
 Classe (normale, hors-classe, exceptionnelle) : Échelon :

Le montant des cotisations est fixé par la section départementale.
 Bulletin à renvoyer à la section départementale.

Sommaire

- Page 1**
- Éditorial
- Pages 2 et 3**
- Analyse et revendications
- Page 4**
- Statut, salaires, retraites
Sécurité sociale

Supplément N° 4 au N° 157 de juin 2008

Directeur de la publication :
Hubert RAGUIN
 Rédacteur en chef :
Gilles LESAUVAGE
 Secrétaire de rédaction :
Yves Guillerm
 ISSN : 0153-3703 - CPPAP 1105 S 05614
 Imprimerie
NDP
FNEC FP - FO
 Fédération Nationale de l'Enseignement
de la Culture, et de la Formation
Professionnelle Force Ouvrière
6-8, rue Gaston Lauriau
93513 MONTREUIL CEDEX
Tél. : 01.56.93.22.22
Fax : 01.56.93.22.20
e.mail : fnecpf@fr.oleane.com